

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00192**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 80

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 30 juin 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170512-D20170019210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170630

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
M. Samy KEFI-JEROME, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT,  
M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-9 et L 153-41 ;

Vu l'arrêté n° 2017.00021 du Président de Saint-Etienne Métropole en date du 14 mars 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;

Vu l'avis des personnes publiques associées ;

Vu le dossier de modification du PLU de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 19 mai 2017 ;

Il est rappelé que la modification sur le secteur des Volons a pour objet :

1. de modifier le zonage AUFv actuel en zone AUFvs, afin de permettre la sédentarisation des gens du voyage,
2. de modifier le zonage AUFvs initialement prévu pour la sédentarisation des gens du voyage en zone AUFb, à vocation économique.

L'Etat, le SCoT et RTE ont émis un avis favorable sur ce dossier. Les autres personnes publiques associées et consultées n'ont pas émis d'avis.

L'Etat a fait deux remarques :

- vérifier la délimitation de l'espace boisé classé situé sur la parcelle 430,
- supprimer la notion « d'installations destinées à l'accueil des gens du voyage » dans le règlement, il s'agit en effet de constructions à usage d'habitation destinées à la sédentarisation des gens du voyage.

Ces deux remarques ont été prises en compte.

L'enquête publique organisée s'est déroulée du 03 avril 2017 au 03 mai 2017 en mairie d'Andrézieux-Bouthéon et au siège de Saint-Etienne Métropole.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification, sans remarques.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et dans la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

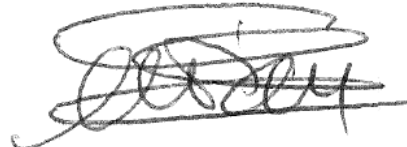
Le dossier de modification, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de la commune d'Andrézieux-Bouthéon et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification n° 1 du PLU de la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n°416, article 202, du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU